AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP31-8-82022356

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE n° 1610 AD - Edition Grandes Cultures

EDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
10, rue Le Nôtre, 49044 ANGERS CEDEX
Tel. : 36.16.55

Régisseur des recettes DDA
C.C.P 8604-02 D NANTES

BULLETIN N° 34 DU 26 AOUT 1982 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

Sommaire : P 1 : Colza - P 2 : Colza et Pomme de terre

1 ex

/ COLZA /

A) TRAITEMENT DES SEMENCES DE COLZA -

Le traitement des semences est indispensable. Il a pour but de protéger les graines, puis les jeunes plantules, jusqu'au stade une feuille, contre les cryptogames et les insectes. On fait donc intervenir des fongicides et des insecticides.

L'enrobage des semences à la ferme est une opération délicate qui mal conduite peut entrainer des difficultés au semis, en particulier l'irrégularité du débit.

Il est préférable de se procurer des semences préalablement traitées par les organismes distributeurs.

1) Fongicides : l'une des matières actives suivantes peut être utilisée :

Matières actives	Dose de matières actives en grammes par quintal de semences	Cryptogames combattus
organo-mercurique	3,75 g	Phoma - Alternaira
captane	120 g à 240 g	Alternaria
oxyquinoléate de cuivre	37,5 g	Alternaria
thirame	120 g à 240 g	Phoma - Alternaria

2) Insecticides

Pour protéger les jeunes plantules contre les attaques de la grosse altise, il convient de traiter les semences avec soit :

- mercaptodimethur (Mesurol), à la dose de 25 g. de matière active par Kg de semences.
- lindane à la dose de 50 g. de matière active par Kg de semences.

Toutefois, ce traitement des semences ne protége la jeune plantule contre les adultes de grosse altise que jusqu'au stade 1 feuille vraie.

B) TRAITEMENTS INSECTICIDES DU SOL -

Dans les régions régulièrement et gravement infestées par la grosse altise, il est préférable de traiter le sol, en localisation, à l'aide d'un épandeur de microgranulés.

En effet les traitements en localisation assure une protection plus efficace et plus longue contre cet insecte.

.../...



On peut alors utiliser, l'un des produits suivants pour un écartement de 34 cm.

- carbofuran (Curater) : 450 g. de matière active, soit 9 Kg. de produit commercial/Ha.
- thiofanox (Décamox 5G) : 450 g. de matière active soit 9 Kg de produit commercial/Ha.
- terbuphos (Counter 2G) : 200 g. de matière active soit 10 Kg. de produit commercial/Ha.

C) TRAITEMENT EN VEGETATION -

Une pulvérisation insecticide en végétation peut être associée à un traitement des semences. Cette intervention sera réalisée en fonction des infestations réelles d'adultes de grosse altise ou du dénombrement des morsures.

Il convient de surveiller les plantules jusqu'au stade deux feuilles vraies. Le traitement devra être effectué si l'on trouve plus d'une plantule sur quatre présentant des morsures de grosse altise.

Les spécialités les plus efficaces sont DECIS à 0,3 l/Ha. ou RIPCORD à 0,5 l/Ha.

D) MESURES PROPHYLACTIQUES CONTRE LES DIVERSES MALADIES -

Pour limiter la conservation et l'extension des diverses maladies (phoma, alternaria), il est indispensable d'enfouir les restes des anciennes cultures, avant la levée des nouveaux semis de colza.

Cet enfouissement permet d'éliminer les organes de conservation de ces cryptogames.

Cette opération doit être généralisée, car une parcelle, non ou mal retournée, peut contaminer les cultures voisines.

E) LUTTE CONTRE LES LIMACES -

Dans nos régions de l'Ouest, les limaces sont responsables, chaque année, de dégâts parfois très importants.

Dès la levée des colzas, il convient donc d'assurer une surveillance attentive, en particulier en recherchant les limaces sous les pierres et les mottes. On peut également épandre quelques poignées de granulés anti-limaces, et noter ensuite la présence de leurs cadavres.

Si le traitement se révèle nécessaire, on utilisera des appâts, sous forme de granulés, à base soit de :

- métaldéhyde à 5 %, à raison de 15 à 30 Kg./ha.
- mercaptodimethur à 4 %, (Mesurol anti-limaces), à raison de 3 Kg/ha.

/ POMME DE TERRE /

MILDIOU -

Sur les pommes de terre tardives encore en végétation, non destinées à un proche arrachage et non récemment protégées, il convient d'effectuer un nouveau traitement.

Il est rappelé que le défanage est indispensable dans les parcelles dont le feuillage a été touché par la maladie.

Les produits homologués sont les suivants :

- chlorate de soude : 20 à 30 Kg/ha
- dinosèbe : 2500 g/ha.
- diquat : 1000 g/ha.
- D.N.O.C. huileux : 5200 g/ha

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de Loire - 10 rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX - N° C.P.P. 1610 AD - Le Directeur Gérant : G. RIBAULT.